

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
22 juin 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 200

présenté par  
M. Bazin  
-----

**ARTICLE 8**

À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« suspecte »,

insérer le mot :

« fortement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de garantir l'utilité de cet examen, compte tenu de son impact. C'est l'objet de cet amendement.